

L'innovation aux prises avec la démocratie

Par **Jacques TESTART**

Directeur de recherches honoraire à l'Inserm,
président d'honneur de la Fondation Sciences Citoyennes

Quand une innovation, ou une technologie en cours de recherche, fait l'objet de controverses dans la société, il existe une méthodologie exemplaire pour décider de son devenir avec la perspective du bien commun.

La Méthode

Un institut de sondage tire au sort 200 noms sur les listes électorales puis propose à ces élus du hasard de participer à une réflexion approfondie afin de produire des conclusions. Quelques dizaines d'entre eux acceptent cet investissement non rémunéré, parmi lesquels l'institut sélectionne une quinzaine de personnes, motivées mais sans lien avec le thème traité, et avec le souci d'obtenir la plus grande diversité possible (critères socioéconomiques, géographiques, sexe, âge...). À l'issue d'une formation qui devrait durer deux week-ends, les citoyens, devenus suffisamment compétents, choisissent des experts complémentaires à ceux qui leur furent proposés afin de les interroger lors d'une ultime session, puis ils rédigent eux-mêmes leurs conclusions en indiquant leurs éventuelles divergences sur certains points.

Un tel scénario a été largement expérimenté dans le monde depuis plus de 20 ans mais de façon un peu brouillonne, sous le nom de *conférence de citoyens*, et il a été récemment défini plus rigoureusement comme *convention de citoyens* (voir sur le site de la Fondation Sciences Citoyennes)¹. En particulier, dans notre protocole décrit par le schéma page 17, l'organisateur constitue un comité de pilotage pour établir le programme de la formation qui sera dispensée au panel de citoyens. Ce comité comprend des spécialistes porteurs de convictions et de solutions variées (puisque'il y a controverse) car, la technoscience n'étant pas neutre, il n'est pas possible d'approcher une solution objective sans l'expression des contradictions. La mission principale de ce groupe délibérément hétérogène est de parvenir à un consensus sur la nature des questions à traiter, la durée de formation accordée à chaque question et l'identité des formateurs, parmi lesquels des experts de l'université et de l'industrie, mais aussi de la société civile. C'est la diversité de ses auteurs qui donne à la formation le caractère le plus objectif possible.

Une procédure valide ?

L'ambition de la Convention de Citoyens (CdC) est que l'avis exprimé par un tel panel corresponde à celui que produirait la population entière si elle bénéficiait de telles conditions, ce qui est évidemment impossible. Ceux qui mettent en doute la procédure CdC invoquent le plus souvent le manque de représentativité d'un panel aussi restreint. Certes, les démographes situent aux environs de 1000 l'effectif d'un échantillon statistiquement représentatif de la population, mais ils n'envisagent pas la démarche effectuée ici pour obtenir la plus grande diversité possible parmi une quinzaine de personnes, ni l'éviction de ceux dont le profil fait craindre un conflit d'intérêts ou seulement une opinion déjà forgée, ni le volontarisme et le bénévolat de tous les membres retenus, favorables au sérieux de leur travail, ni la qualité contradictoire de la formation que tous reçoivent avant de discuter, puis d'exprimer leurs points de vue... Toutes ces conditions valent mieux pour la validité des choix que le recueil, dans une population plus large, d'opinions plus ou moins fabriquées ou largement ignorantes, comme dans la procédure officielle du « débat public » où la représentativité des contributeurs est délibérément absente. Pour s'en assurer, pourquoi ne pas organiser plusieurs conventions de citoyens indépendantes, mais simultanées, qui révéleraient le degré de fidélité de la procédure ? Et, puisque la technoscience ignore les frontières, pourquoi ne pas étendre ces consultations à l'Europe ? Et puisque les frontières de l'Europe ne sont pas celles de l'humanité, pourquoi l'ONU ne prendrait-elle pas en charge de multiples CdC mondiales si l'enjeu est à portée anthropologique ?

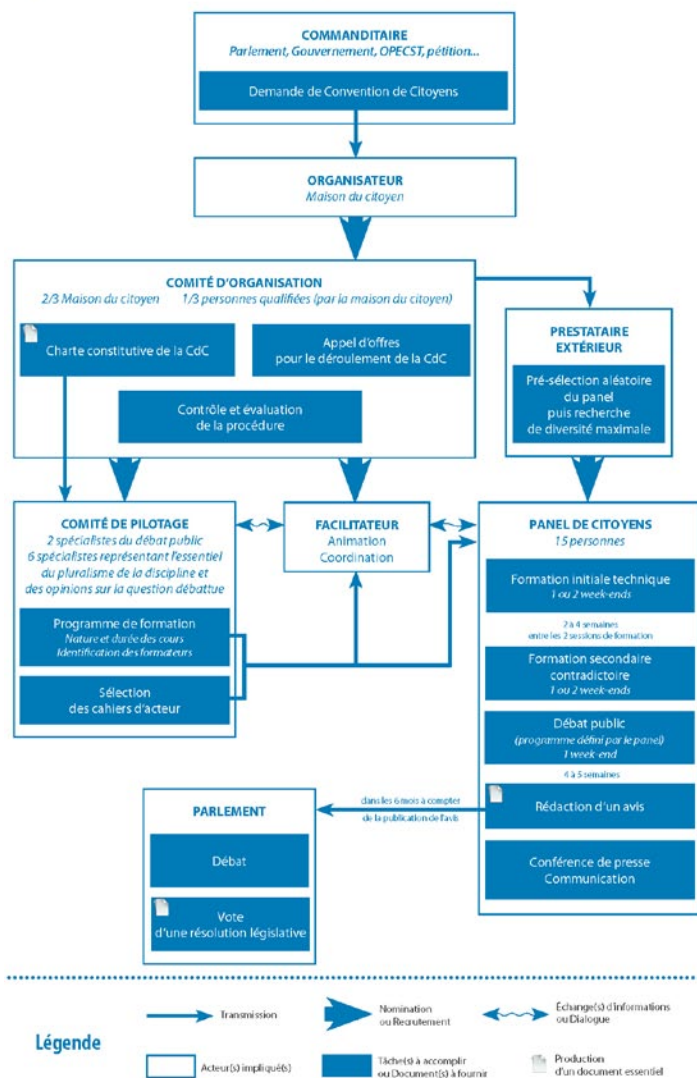
Un autre citoyen

Au-delà de son potentiel exceptionnel pour introduire réellement la démocratie dans les choix techniques ou politiques, la CdC met en évidence des qualités humaines presque toujours cachées et donc largement ignorées². Or, les procédures participatives (ou électives) en usage nient ces qualités humaines réelles au profit d'une mythologie du savoir intuitif, du bon sens inné qui justifierait qu'il n'est pas nécessaire

¹ <http://sciencescitoyennes.org/des-conventions-de-citoyens-pour-la-democratie-edd>

² J. Testart, « Citizen loft : l'humanité existe », *Libération*, 29 mars 2002.

Procédure pour l'organisation d'une convention de citoyens (CdC)
 par une section compétente du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
 ou par la Commission nationale du débat public (CNDP)



d'avoir été complètement informé pour porter un jugement valide. En effet, nul ne vérifie, par exemple, le niveau d'information des électeurs dont l'acte de vote est pourtant sanctifié comme l'élément de base nécessaire et suffisant du fonctionnement démocratique. Évidemment, une telle vérification est impossible à réaliser, et serait susceptible de discriminer les citoyens selon des critères partisans. Mais, ce que montrent aussi les CdC, c'est l'importance de la délibération qui, en confrontant des opinions variées, permet de construire des avis véritablement éclairés. La formation du jugement solitaire impose un effort auquel la plupart des gens ne sont pas préparés, alors même qu'ils seraient disponibles pour des échanges d'égal à égal sur le modèle de la CdC, mais c'est une perspective qui n'est offerte actuellement qu'aux militants (partis, syndicats, associations) et, alors, dans un éventail idéologique réduit. Enfin, la « mission » dont des citoyens lambda (tirés au sort) sont chargés par les décideurs agit comme un aiguillon émancipateur : c'est souvent l'unique chance qui leur sera jamais offerte de « faire l'intelligent », mais aussi de contribuer fortement à une décision qui concerne toute la population. Dès lors se manifeste ce que j'ai nommé l'*humanité*³, comportement vertueux qui combine l'intelligence collective avec l'altruisme dans le souci de construire le bien commun. La CdC montre que chaque personne qui accepte un tel rôle est capable de dépasser sa condition ordinaire, révélant son humanité comme la meilleure part de l'humain. Comment ne pas s'indigner alors du sort que la société impose à presque tous, cantonnés dans l'incompétence et l'égoïsme, comme si le système dit « démocratique » ne survivait qu'en paralysant toute velléité d'autonomie émancipatrice. ■

³ J. Testart : *L'humanité au pouvoir. Comment les citoyens peuvent décider du bien commun*, éd. Seuil, janvier 2015. Cet ouvrage propose un élargissement des conventions de citoyens aux thèmes sociétaux ou politiques.